



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

21/6/21
2



**Direction
Départementale
des Territoires de Vaucluse**

SPAH/Pôle Stratégie Territoriale

Affaire suivie par : UTEM

Le secrétariat de la CDPENAF

Tél : 04 88 17 82 49

ddt-cdpenaf84@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le **11 JUIN 2021**

Le Préfet de Vaucluse

à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
1 Place de la Mairie
84390 SAINT-CHRISTOL

Objet : Avis de la CDPENAF relatif au projet de révision à modalités allégées n°2 du PLU. Saisine de la commission en date du 4 mai 2021.

Conformément à l'article L 151-13 du code de l'urbanisme, vous avez soumis à l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) de Vaucluse, le projet de révision à modalités allégées du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune.

La saisine porte sur la délimitation d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées situé au sein de la zone agricole (Stecal Ae) du PLU.

La commission se prononce par avis simple au regard de l'objectif de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, qui lui est assigné.

Services de l'État en Vaucluse
Direction Départementale des Territoires
84905 AVIGNON CEDEX 9
téléphone : 04 88 17 85 00
courriel : ddt@vaucluse.gouv.fr
Site internet : www.vaucluse.gouv.fr

Le projet a fait l'objet d'une consultation électronique des membres de la commission du 31 mai au 4 juin 2021.

La CDPENAF émet **un avis favorable** sur la délimitation d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (Stecal Ae).

Pour le Préfet et par délégation,

Le directeur départemental adjoint
des territoires de Vaucluse

Marc OURNAC